

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 763

Artikel: Après le 20 mai : les gnomes bancaires à pas de géants
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le sol et le liquide

En 1976, le canton de Vaud a innové: il a exigé que toute commune crée une zone agricole, affectant pour vingt-cinq ans au moins le territoire; il a d'autre part prévu d'allouer aux agriculteurs une compensation sous forme de prêts à l'investissement, prêts remboursables, mais ne portant pas intérêts. Rappelons encore qu'une initiative populaire, dite Delafontaine, stimula l'élaboration de ce projet qu'on put considérer comme un bon compromis.

Neuf ans plus tard, le Conseil d'Etat vaudois, dans un «exposé des motifs», revient sur le sujet. Intéressant. Où donc en est l'opération originale de 1976?

Les soucis premiers sont, si l'on peut dire, terre à terre. La base de financement, soit le capital de dotation de la fondation est, à l'usage, trop étroit. De 60 millions, il passera à 120 millions. La fondation pourra même allouer des prêts, annuellement, jusqu'à 15 millions, si nécessaire, l'Etat prenant à sa charge les intérêts des emprunts bancaires complétant les disponibilités du capital de fondation. L'effort financier — même assuré à l'époque par l'augmentation de l'impôt sur les gains immobiliers — est important. On aurait donc souhaité qu'en plus du ballon d'oxygène financier, on soit renseigné sur les résultats de l'opération.

Pour alimenter le débat, quelques remarques. La carte des zones agricoles, publiée dans l'exposé, ne donne pas la liste des communes qui furent dispensées de créer une zone agricole, ni, pour celles qui en ont créé une, le rapport territoire global-zone agricole. Car si la compensation joue bien pour les particuliers, elle néglige la compensation

intercommunale. C'est un autre chapitre bien sûr. Mais une commune qui fait un effort intégral en faveur de l'agriculture se prive de ressources fiscales, alors que d'autres (disons Froideville, par exemple), ne laissant subsister qu'un ou deux domaines alibis disposent de larges ressources financières collectives. D'une part, c'est un problème de péréquation intercommunale, mais aussi un problème de financement des équipements collectifs agricoles: les améliorations foncières coûteuses risquent paradoxalement de devenir au-dessus des moyens des communes intégralement vouées à l'agriculture!

Une deuxième question est celle du prix du terrain. Le projet de loi prévoit une limite des prêts lorsque le prix est excessif. Mais le problème en soi subsiste et il deviendra toujours plus aigu, surtout si au terme des vingt-cinq ans des perspectives de déclassement sont envisageables.

On regrette d'autant plus que le Grand Conseil ait à l'époque privé la fondation de la possibilité d'acquérir des terrains chaque année; elle aurait pu

ainsi soustraire à la spéculation des portions de territoire. La discussion n'est pas reprise sur ce point. Dommage.

Enfin, les statistiques permettent de constater que des sommes très importantes fournies par les prêts de la fondation sont affectées à l'habitation: sommes identiques à celles affectées aux ruraux. La chose n'est pas en soi critiquable. L'agriculteur peut légitimement souhaiter investir pour son confort, pour l'efficacité du travail ménager et pour offrir à des jeunes plus d'espace et d'autonomie. Mais il acquiert aussi, même si tel n'est pas son but, un bien à forte valeur marchande. En cas de vente, possible même en zone agricole, la plus-value ainsi financée par la collectivité lui resterait-elle acquise? Cette question particulière mériterait examen.

D'où le vœu qu'une occasion soit saisie pour faire le point de manière complète sur l'aménagement du territoire. Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi, ce serait un bon délai. **A. G.**

APRÈS LE 20 MAI

Les gnomes bancaires à pas de géants

Dans une interview donnée à l'occasion de la journée des banquiers, M. Jean-Paul Chapuis, directeur de l'Association suisse des banquiers, déclarait modestement: «Non, non, nous ne nous sentons nullement les vainqueurs du 20 mai»; les vainqueurs étaient bien, à son avis, les citoyens suisses «qui ont su reconnaître où était leur intérêt». («Bernser Zeitung», 5.10.1984.)

Voire. Car depuis le jour de l'enterrement de l'initiative bancaire du Parti socialiste suisse, les banques n'ont cessé de renier en fait les promesses passées et les engagements pris, vis-à-vis de la population

suisse comme de la communauté internationale. Il y a eu tout d'abord les nombreux scandales de l'année dernière, dont plusieurs ont éclaté ou rebondi dans les jours qui ont suivi le scrutin du 20 mai (cf. DP 733, 7.6.1984). Et ensuite, différents établissements et dossiers ont fait les gros titres: la Caisse hypothécaire de Fribourg, la Banque de la Suisse italienne, la Pizza Connection (cf. DP 755), les fonds de placement Europrogramme, sans oublier les acrobaties de la banque soviétique à Zurich (Wozchod), ni les contentieux américano-suisse (Marc Rich, Ellis-Sarazin). Et encore, comme dirait M. de la Palice, seuls les scandales apparents donnent lieu à publication; les autres demeurent dans les cartons de la Commission fédérale des banques, dont les 27 postes de travail «autorisés» suffisent à peine à la tâche. Au reste, les banquiers n'ont pas tardé à faire

valoir leurs prétentions en matière de législation: dès juin 1984, ils préconisaient que le Conseil fédéral renonce à réviser comme prévu la Loi fédérale sur les banques, dont Otto Stich veut, après comme avant, changer certaines dispositions clefs. La suite dira qui va l'emporter, des fouineurs ou du fonceur.

MOINS D'IMPÔTS

Apparemment calmés dans le domaine législatif, les banquiers mènent présentement le combat sur le front fiscal: eux aussi veulent des «conditions cadre plus favorables». Finement, ces MM. de la banque helvétique prétendent en vouloir, non pas aux impôts eux-mêmes, mais à la manière dont ils sont perçus, à l'instar du droit de timbre par exemple. On ne voit pas comment les banques imaginent de simplifier encore le mode de perception de ces droits, basé sur la confiance, c'est-à-dire l'auto-taxation. En réalité, comme l'a récemment confirmé le président de l'Association suisse des banquiers, Alfred E. Sarazin, l'intention est bel et bien d'obtenir l'abolition pure et simple de certaines charges fiscales: l'impôt anticipé sur les intérêts des placements à échéances fixes que les banques réalisent entre elles, ainsi que le droit de timbre frappant les transactions opérées par les banques suisses pour le compte de clients étrangers (motion Feigenwinter).

Toutes ces mesures devraient, dans l'esprit des banquiers, améliorer leurs positions vis-à-vis de l'étranger et renforcer la place financière suisse — celle-là même qu'ils n'hésitent pas à quitter pour prendre pied dans le nid de la concurrence. Comme à Londres où, en novembre dernier, l'UBS a frappé un grand coup en rachetant la grande maison de courtage Phillips and Drew (pour le prix de 50 à 100 millions de livres sterling), ce qui a derechef incité le Crédit Suisse à s'offrir la majorité d'une autre firme de la City, Burkmaster and Moore (12 milliards de francs de transactions boursières par année). En Allemagne, au Japon, à Hong Kong, les banques suisses rachètent des éta-

blissements bien installés ou créent des filiales là où elles n'avaient que des correspondants.

Elle prend donc une dimension mondiale, cette place financière suisse que le Parlement devait préserver en refusant l'imposition des avoirs fiduciaires, et que le peuple suisse devait sauver en rejetant l'initiative bancaire! L'immigration bat son plein à la faveur de la déréglementation anglo-saxonne et pour faire pression sur la Berne législative. Manque de civisme de la part de la grande banque helvétique? N'allez pas croire cela: ils sont citoyens du monde, c'est tout — et leur patrie est celle de l'argent, le meilleur marché à l'achat ou à l'emprunt, le mieux payé à la vente ou au prêt.

La politique «mondialiste» faite par les gnomes de Zurich affirme une volonté de conquête qui n'a pas échappé aux observateurs étrangers. La grande presse internationale économique et financière leur consacre force articles dont le ton va de la jalousie caractérisée à l'ironie sans tendresse pour ces soit-disant nouveaux venus sur le marché mondial. En particulier, on accueille avec un sourire un peu forcé le projet de grande banque commerciale qui souhaiterait ouvrir en Suisse des marchés à terme financiers et d'options (sur indices boursiers, sur actions suisses, sur le franc suisse à trois mois, éventuellement sur les valeurs américaines libellées en dollars et cotées en Suisse). La modernisation est en cours: il y a trois ans qu'un groupe de travail «interplaces» (Zurich, Bâle et Genève) étudie le projet.

L'HORLOGERIE ET L'EMPLOI

Pour revenir aux contingences helvétiques, les banquiers, qui avaient, pendant leur campagne contre l'initiative bancaire, beaucoup insisté sur le soutien généreusement offert à l'horlogerie déclinante, sont donc parvenus à se dégager (à moyen terme) de l'aventure Asuag/Ssih. Manœuvre bien conforme à une pratique qu'ils avaient opportunément oublié de rappeler au moment crucial: les banquiers aiment — et savent — mieux financer que gérer des entreprises non financières, à tel point

qu'ils se sont toujours dessaisés de ces dernières dans les meilleurs délais.

Avant le 20 mai toujours, la contribution des banques à l'emploi est continuellement revenue dans la discussion. Les dizaines de milliers de personnes embauchées dans les années septante ont fidèlement servi d'argument choc. Mais depuis lors, l'indice de l'emploi ne progresse plus dans le secteur bancaire. En revanche, l'informatisation y bat son plein: de 1980 à 1984, le nombre des terminaux installés à l'UBS aura passé de 82 à 4750 (multiplication par 57,9), tandis que le nombre de collaborateurs par appareil aura diminué de 163 à 3 (division par 54,3). En cours de réalisation, le passage à la télématique n'a pas encore permis les compressions de personnels visées, mais les employés de banque savent bien que leur travail va rapidement diminuer, en volume et en niveau de qualification («L'Employé de banque suisse», 31.1.1985). Neuf mois seulement après le 20 mai. Souvenirs, souvenirs.

INDUSTRIE GENEVOISE

Retour de manivelle

Etonnant retour de manivelle, défi aux disparités régionales: voici un industriel loclois, Paul Castella, qui prend le contrôle d'un des fleurons (fané) de l'industrie genevoise, la SIP, Société genevoise d'instruments de physique. Où, au surplus, les «belles familles» genevoises cèdent le pas à un ancien ouvrier, devenu patron avisé (Dixi SA au Locle, et plus récemment Zenith international SA). La manœuvre financière ne date pas d'hier: elle commençait en 1984, au moment d'une augmentation de capital à la SIP (de 12 à 16 millions); Paul Castella pointait alors le bout de son nez avec une prise de participation de 25% du capital-actions; puis il rachetait la part d'Hoffmann-La Roche (25%) et devenait déjà le poids lourd du conseil d'administration... mettant même la main sur 10% supplémentaires en mains de Hansa, société financière de gestion de fortunes.